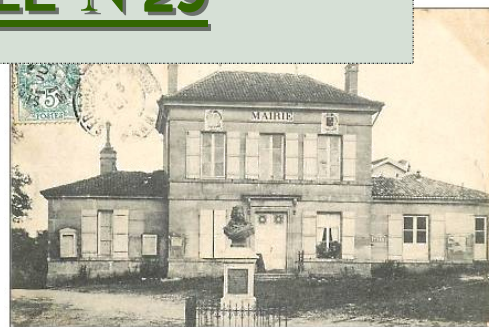


CHEMINONS ENSEMBLE N°29

Mairie de Cheminon



LE PETIT MOT DU MAIRE

L'année 2014 s'achève. Elle aura connu des moments de joie pour certains (mariage, naissance, obtention d'un diplôme ...) et de tristesse pour d'autres (perte d'un emploi, disparition d'un proche ...)

Au niveau communal, si les choses n'évoluent pas assez rapidement pour certains, sachez tout de même que votre conseil municipal a œuvré pour l'amélioration de la vie dans notre commune : réfection de la chaussée là où cela était le plus nécessaire, embauche d'un emploi d'avenir, mise en place des nouveaux rythmes scolaires, déplacement de l'agence postale communale, réfection d'un logement, remboursement d'un emprunt (appelé ligne de trésorerie) de 150 000 €, animation culturelle avec un concert à l'église et un spectacle sous les halles, commémoration du centenaire de la Bataille de la Marne, collecte des encombrants ...

La tâche reste immense et les projets ne manquent pas (entretien des chemins, amélioration de la sécurité routière, mise aux normes de la salle polyvalente ...) mais ils sont bien souvent liés aux finances qui, comme nous l'avons déjà exposé, ne sont pas brillantes : baisse des dotations de l'Etat, remboursement d'emprunts, absence de fond de roulement et déficits reportés grèvent et grèveront notre capacité d'action dans les années à venir. Nous ne resterons pas pour autant les bras croisés !

Quant à l'intercommunalité, nous vous en parlerons dans un prochain numéro. Pour l'heure, permettez-moi de vous adresser à tous les vœux les plus chaleureux de l'ensemble du conseil municipal. Que l'année 2015 vous apporte, à vous et à vos proches, la joie, la réussite et la santé.

WWW.CHEMINON.FR

Le nouveau site officiel de Cheminon est en ligne depuis début novembre. Réalisé bénévolement par la société toulousaine **Gecko Info**, derrière laquelle se cache un natif du village Jérôme PAYOT, ce site très agréable à consulter rassemble toutes les informations concernant la vie de votre village : actualités régulièrement renouvelées, liste des conseillers municipaux et des commissions, comptes-rendus des conseils municipaux, services (horaires de la déchetterie, ramassage des sacs jaunes, Agence Postale Communale, salle polyvalente), histoire et photos du village. Vous retrouverez également toutes les archives des bulletins « Cheminons ensemble », une présentation des associations du village et une rubrique « Vivre à Cheminon » qui présente les horaires et effectifs des écoles, la garderie et la bibliothèque municipale. Pour ceux qui souhaitent recevoir le bulletin « Cheminons ensemble » par internet (par le biais d'une newsletter), un bulletin d'inscription est proposé en bas de chaque page du site. Ce nouvel outil de communication sera amené à évoluer et à s'enrichir ! N'hésitez pas à nous transmettre vos idées et propositions.

Dans ce numéro :

CCSB : le SCOT	2
Nouveaux horaires de le déchetterie Le tri des déchets	3
Association des conciliateurs de justice de la Marne Elections en 2015	4-5
Relais Services Publics Débardage et transport Forêts et plantations Jours de chasse	6-7
Reprises de chevreuils Commémorations 11 novembre	8-9
Du côté des associations	10-11
Perdus-trouvés Etat civil	12

INFOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULX ET BRUXENELLE

(C.C.S.B.)

SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE :

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables.

La mise en œuvre du SCOT devra être effective avant 2017.

Ce plan a pour but de :

- Répondre aux besoins des habitants en prenant en compte leurs modes et cadres de vie :
 - . un cadre de vie pensé à l'échelle du bassin de vie
 - . une mobilité assurée sur l'ensemble du pays (ensemble des routes)
 - . un maillage territorial calibré selon les besoins : logements, emplois, services (le SCOT prend le pas sur la carte communale et peut refuser les modifications. Il décide de l'implantation des entreprises et des services).

- Penser le territoire en termes de développement durable :
 - . consommation du foncier
 - . préservation de la biodiversité
 - . mise en valeur des paysages
 - . précarité énergétique
 - . TIC (Internet) – Technologies de l'Information et des Communications

Le SCoT ne prend pas en compte les services de l'Etat qui resteront dans tous les cas les mêmes qu'à ce jour (sous-préfecture, pôle emploi, etc.).

Une majorité de communes de notre intercommunalité (Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle) a décidé de transférer cette compétence à ADEVA (Association pour le DEveloppement de Vitry et son Arrondissement). La C.C.S.B. bénéficiera de trois représentants au sein des instances du SCOT Pays Vitryat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal pense, qu'en terme de cohérence territoriale, Vitry-le-François n'est pas la ville la mieux placée géographiquement, économiquement et socialement pour répondre à nos attentes et décide de refuser l'adhésion au SCOT de Vitry-le-François par 4 voix contre, 6 abstentions et une voix pour.

Lu dans le Bulletin de l'A.C.M.N (Association pour la Conservation des Monuments Napoléoniens)

Le Président de l'A.C.M.N. remercie la commune de Cheminon qui a pris en charge la restauration , en partenariat avec le Souvenir Français, du monument funéraire de Jean-Baptiste REMY, garde du génie. Le Bulletin de l'A.C.M.N. de juillet-décembre 2013 en fait mention.

Ce monument est visible au cimetière du haut de la commune de Cheminon.

Pour plus d'informations sur le soldat Rémy, vous pouvez vous reporter aux numéros 9 et 26 de « Cheminons ensemble », accessibles en ligne sur le site internet de Cheminon.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE PARGNY-SUR-SAULX

H O R A I R E S D ' O U V E R T U R E D E L A D E C H E T T E R I E						
	MATIN toute l'année		Après-midi HIVER du 1er novembre au 31 mars		Après- midi ÉTÉ du 1er avril au 31 octobre	
LUNDI	8 H	12 H	13 h 30	17 H 30	14 H	18 H
MARDI	FERMÉE		13 h 30	17 H 30	14 H	18 H
MERCREDI	9 H	12 H	13 h 30	17 H 30	14 H	18 H
JEUDI	FERMÉE		13 h 30	17 H 30	14 H	18 H
VENDREDI	FERMÉE					
SAMEDI	8 H	12 H	13 h 30	17 H 30	14 H	18 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS						

Pour information

Les **annuaires téléphoniques** peuvent être déposés à la déchetterie avec les journaux, les revues et les cartons.

Maintenant, les **litres d'huile alimentaire** peuvent être déposés dans le sac jaune ainsi que les **enveloppes à fenêtre**, par contre les papiers passés au destructeur en sont exclus.

Les **piles** bouton, carrées, rondes et les batteries électroniques sont collectées à l'école, à la mairie, à la déchetterie ainsi que dans les magasins vendant ce type de produits.

A la déchetterie également : les **huiles de vidange**, les **batteries** de voiture, les **solvants**, les **décapants**, les **peintures**, les **pesticides**, **herbicides**, **fongicides**.

Les **bidons**, vides et rincés, de produits ménagers ou d'eau de javel ainsi que les **bombes aérosol** vont dans les sacs jaunes.

A la poubelle ordinaire, les **CD et DVD**, les **ampoules** ordinaires et halogènes. Les **ampoules à basse tension** sont collectées dans les magasins de vente.



ATTENTION

Le ramassage du tri sélectif (sacs jaunes) du jeudi 25 décembre sera avancé dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 décembre.

RAMASSAGE DES SACS JAUNES POUR L'ANNÉE 2015

2015	JEUDI		
JANVIER	8	22	
FEVRIER	5	19	
MARS	5	19	
AVRIL	2	16	30
MAI	14	28	
JUIN	11	25	
JUILLET	9	23	
AOUT	6	20	
SEPTEMBRE	3	17	
OCTOBRE	1	15	29
NOVEMBRE	12	26	
DECEMBRE	10	24	

ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA MARNE

La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trancher rapidement, à l'amiable, un différend civil simple entre deux personnes physiques ou morales. La conciliation résulte de la volonté des parties en conflit de discuter du problème qui les oppose. Elle se fait en présence d'un tiers, le conciliateur de justice et peut aboutir à un arrangement. Entrent dans le champ de la conciliation les litiges d'ordre familial, professionnel ou de consommation tels que les troubles de voisinage, le conflit entre propriétaire et locataire, les créances impayées, les malfaçons ou les difficultés à faire exécuter un contrat. Sont exclus les questions pénales, les affaires liées à l'état civil, au droit de la famille (pensions alimentaires, résidences des enfants etc...) et les litiges avec l'administration.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, chargé de faciliter l'émergence d'une solution négociée, satisfaisante pour chacune des parties en conflit.

Le conciliateur organise le plus souvent les réunions de conciliation sur le lieu même où il tient ses permanences. Il peut toutefois se déplacer sur le lieu du différend.

Lorsque la conciliation aboutit à une entente, même partielle, il rédige un constat d'accord que les parties sont invitées à signer. Le conciliateur judiciaire prête serment devant le 1^{er} président de la Cour d'Appel avant d'exercer ses fonctions. Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret.

L'intervention du conciliateur de justice est gratuite.

Une permanence est tenue à la Mairie de Sermaize-les-Bains, le 1^{er} lundi du mois, par Mme Geneviève VOCHÉLET – Tél. 03.26.73.20.61 - Il faut prendre rendez-vous.

ELECTIONS EN 2015

Les prochaines échéances électorales pour 2015 sont les élections départementales (ex-cantonales) en mars et les élections régionales, prévues en décembre 2015.

POUR VOTER IL FAUT D'ABORD S'INSCRIRE !

Jusqu'au 31 décembre 2014, 12 heures, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales en se rendant **à la mairie** avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique.

Pour les personnes ayant déménagé, une nouvelle inscription sur les listes électorales est nécessaire : elle fait l'objet d'une démarche volontaire.

Élections départementales

Décret n° 2014-208 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Marne. Le département de la Marne comprend vingt-trois cantons.

Article 21 - Le canton n° 20 (Sermaize-les-Bains) comprend les communes suivantes : Alliances, Ambrières, Arrigny, Bassu, Bassuet, Bettancourt-la-Longue, Bignicourt-sur-Saulx, Blesme, Brandonvillers, Brusson, Le Buisson, Bussy-le-Repos, Changy, Charmont, Châtilon-sur-Broué, Cheminon, Cloyes-sur-Marne, Dompremy, Drosnay, Ecollemont, Ecriennes, Etrepy, Favresse, Giffaumont-Champaubert, Gigny-Bussy, Haussignémont, Hauteville, Heiltz-l'Evêque, Heiltz-le-Hutier, Heiltz-le-Maurupt, Isle-sur-Marne, Jussecourt-Minecourt, Landricourt, Larzicourt, Lisse-en-Champagne, Luxémont-et-Villotte, Matignicourt-Goncourt, Maurupt-le-Montois, Merlaut, Moncetz-l'Abbaye, Norrois, Orconte, Outines, Outrepoint, Pargny-sur-Saulx, Plichancourt, Ponthion, Possesse, Reims-la-Brûlée, Saint-Amand-sur-Fion, Saint-Eulien, Saint-Jean-devant-Possesse, Saint-Lumier-en-Champagne, Saint-Lumier-la-Populeuse, Saint-Quentin-les-Marais, Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, Saint-Vrain, Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Sapignicourt, Scrupt, Sermaize-les-Bains, Sogny-en-l'Angle, Thiéblemont-Farémont, Trois-Fontaines-l'Abbaye, Val-de-Vière, Vanault-le-Châtel, Vanault-les-Dames, Vauclerc, Vavray-le-Grand, Vavray-le-Petit, Vernancourt, Villers-le-Sec, Vitry-en-Perthois, Vouillers, Vroil.

Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de Sermaize-les-Bains.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux. Ils seront élus pour une durée de 6 ans. Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) sera élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

Election le 22 mars 2015 (1^{er} tour) et le 29 mars 2015 (2nd tour).

Le Relais Services Publics

Deux lieux d'accueil :

PARGNY-SUR-SAULX (derrière la mairie) :

lundi et mardi : de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

mercredi : de 14 h à 17 h

☎ 03 26 73 76 35

SERMAIZE-LES-BAINS (5, rue de St Dizier) :

mercredi de 9 h à 12 h

jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

☎ 03 26 74 68 39

Edwige GODEFROY vous accueille, vous informe, vous oriente et vous aide dans vos démarches de la vie quotidienne (aide pour vos démarches administratives...) et de la vie professionnelle (accompagnement vers l'emploi...).



RAPPEL D'UNE INFO PRATIQUE :

Les permanences de Mme Noémie RIANCHO, assistante sociale, ont lieu chaque premier jeudi du mois de 10h à 11h à la mairie de Cheminon.

Vous pouvez contacter, pour plus de renseignements, le Conseil Général, Circonscription de Vitry-le-François situé 39, avenue du Colonel Moll au numéro suivant :

03.26.74.40.56 (le numéro indiqué dans le numéro précédent de « Cheminons ensemble » est erroné).

La Commission "forêts et plantations" rappelle que :

L'utilisation des voies communales et chemins ruraux, dans le cadre de l'exploitation forestière, est soumise à réglementation.

L'arrêté municipal du 29 juillet 1981 rappelle que **le débardage et le transport sont interdits sans autorisation.**

Les propriétaires de bois et les exploitants forestiers devront, lors de l'exploitation de leur parcelle et du débardage de bois, en faire la déclaration préalable à la mairie lorsque le transport des grumes emprunte un chemin rural ou une voie communale ou un chemin d'exploitation communale.

FORETS & PLANTATIONS

La forêt usagère de Cheminon est propriété de l'Etat pour le fonds et de la commune pour la superficie. La commune possédait jusqu'en 1856 un droit de superficie indivis avec l'Etat propriétaire de la totalité du fonds sur des parcelles forestières d'une surface de 198 hectares. Par décret impérial en date du 25 juin 1856, un partage de ce droit de superficie a été décidé. Un lot de 107 hectares a intégré la forêt domaniale de Trois-Fontaines et la commune est devenue propriétaire d'un droit de superficie d'environ 90 hectares, l'Etat restant propriétaire du fonds. Il s'agit d'une forme de copropriété particulière qui n'affecte pas l'usage régulier de la superficie (seules deux communes en France ont cette particularité).

La forêt est constituée d'un massif principal de 21 parcelles d'un seul tenant et de 4 parcelles situées au nord.

La forêt communale se compose:

de 7 parcelles d'un total de 24 hectares 45 ares, situées au sud-est du village sur le secteur "Les Bâtis"

de 7 parcelles d'un total de 26 hectares 20 ares, situées au sud du village sur le secteur "Le Bois du Bâtis"

de 7 parcelles d'un total de 24 hectares 17 ares, situées au sud-ouest du village sur le secteur "Le Bâtis du Grand-Plan"

de 4 parcelles d'un total de 15 hectares 44 ares, situées à 3km au nord du village sur le secteur "Le bois brûlé - Le pétillat" (parcelles enclavées dans la forêt de Trois-Fontaines).

JOURS DE CHASSE SUR LA COMMUNE DE CHEMINON

Mr QUINET pour les parcelles "les bâtis - le grand plan"

Mr Simonet pour les parcelles "le bois brûlé - le pétillat"

Vous informent qu'ils n'ont pas de jour de chasse fixes.

En cas de chasse en cours, un panneau de signalisation est déposé pour informer la population.

A.C.C.A. CHEMINON

OCTOBRE: TOUS LES DIMANCHES à partir de midi

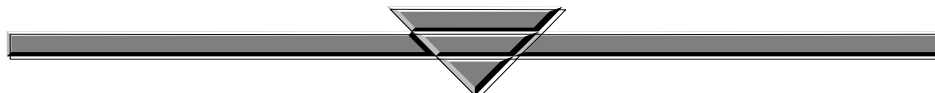
NOVEMBRE: TOUS LES DIMANCHES à partir de midi

DECEMBRE: TOUS LES DIMANCHES à partir de midi

JANVIER: TOUS LES DIMANCHES à partir de midi

FEVRIER: TOUS LES DIMANCHES à partir de midi

**CENTRE NATIONAL D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE
SUR LES CERVIDES ET LE SANGLIER
Territoire d'Etudes et d'Expérimentations de TROIS-FONTAINES
51340 TROIS FONTAINES L'ABBAYE**



Date des reprises

Jeudi 08 Janvier 2015	Mardi 03 Février 2015
Jeudi 15 Janvier 2015	Samedi 07 Février 2015
Mardi 20 Janvier 2015	Jeudi 12 Février 2015
Jeudi 29 Janvier 2015	Vendredi 20 Février 2015
	Samedi 21 février 2015
	Jeudi 26 février 2015
En cas d'annulation d'une opération ci-dessus, date de remplacement :	
Mardi 03 mars 2015	
Jeudi 05 mars 2015	

Le rendez-vous est fixé à 8h15/8h30 au « CHENE NOIR »

Toute personne mineure doit être sous la responsabilité d'un adulte

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait qu'il est nécessaire d'adapter sa tenue vestimentaire aux conditions du terrain et à la météorologie du jour.

Pour tous renseignements pratiques, contacter :

Claude. WARNANT

Ophélie TAGNON

OU ONCFS/ CNERA Cervidés Sanglier - Bar le Duc :

03.26.73.07.88 ou 06 77 47 62 66

03 29 79 97 82 (ophelie.tagnon@oncfs.gouv.fr)

REMERCIEMENTS

Suite à l'exposition « **Cheminon dans la Première Bataille de la Marne** » qui s'est tenue dans la salle d'honneur de la mairie du 7 au 9 novembre 2014, Régine AUBRY et Chantal OLIVIER, responsables de la bibliothèque municipale, remercient Monsieur le Maire et la municipalité de Cheminon d'avoir permis la réalisation de cette exposition par leur soutien, le prêt de la salle et la mise à disposition des moyens pratiques qui s'imposaient.

Elles remercient également Messieurs Michel Melin et Jim Petit qui leur ont apporté une aide considérable grâce à leur passion et leur savoir sur la Première Guerre Mondiale.

Toutes les personnes qui ont accepté de prêter un bon nombre d'objets, de documents, de photos et de cartes postales sont chaleureusement remerciées pour leur contribution.



A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, **Mr Dominique Reuter a été promu sergent dans le corps des sapeurs-pompiers.**

De nombreux visiteurs ont pu découvrir l'histoire de notre village durant cette période historique difficile. Une exposition exceptionnelle d'objets d'époque : armes, casques, objets de la vie quotidienne des poilus, médailles, cartes postales ... ont rendu cette exposition attrayante, notamment pour les enfants des classes de Cheminon qui ont pu visiter cette exposition avec leurs enseignantes le vendredi 7 novembre après-midi.



2014 est, comme vous le savez, l'année de commémoration du 100ème anniversaire du début des combats de la Première Guerre Mondiale. L'éducation nationale s'est pleinement associée à ces commémorations.

Aussi, cette cérémonie, préparée en collaboration avec les directrices des écoles de Cheminon et Trois-Fontaines, a laissé une large place aux enfants des écoles de Cheminon et Trois-Fontaines. Ceux-ci ont préparé des lectures de lettres de poilus, appris deux chants ainsi que les trois premiers couplets de « La Marseillaise ». A tous, nous réitérons tous nos remerciements pour cet investissement et cette participation.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Message du Président de l'ACCA, Mr Bernard MAJKOWSKI

Déjà 6 ans que l'ACCA existe. Pour cela, je tiens à remercier les propriétaires qui nous ont accordés leur confiance lors de la création de cette association. Sachez qu'il est toujours possible d'y adhérer. Pour tout renseignement, le siège se trouve à la Mairie de Cheminon.

Aussi, au nom de tous les chasseurs, je tiens à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et à vous adresser tous nos vœux pour 2015.



CHANTS DE NOËL

Dimanche 21 décembre dans l'église de CHEMINON, la chorale de la paroisse Ste Geneviève de VITRY-en-PERTHOIS et la chorale paroissiale St Bernard de la Saulx donneront un concert de chants de Noël à 15 heures. Entrée gratuite – Bienvenue à tous



L'ASSOCIATION « LE COMITÉ DES FÊTES »

vous informe qu'un après-midi goûter animé musicalement par Edouard est organisé samedi 21 décembre à partir de 15h30 à la salle polyvalente de Cheminon pour tous les habitants âgés de 65 ans et plus. Cet après-midi pourra se poursuivre en soirée par un buffet froid offert (sur inscription). **A cette occasion, les conseillers municipaux auront le plaisir de remettre aux invités un coffret cadeau pour les fêtes de fin d'année.**

La soirée Réveillon du 31 décembre est organisée comme chaque année à la Salle Polyvalente (sur inscription).

« LOISIRS ET DÉTENTE »

L'association « Loisirs et détente » vous informe qu'elle organise une sortie patinoire à Châlons-en-Champagne le dimanche 14 décembre 2014 pour les sections « rollers confirmés » et « rollers familles ».

Le défilé de Carnaval est prévu pour la samedi 21 février 2015.

Les membres de de l'association « Loisirs et Détente » vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

LES AMIS DE L'ORGUE SAINT-NICOLAS DE CHEMINON

Des nouvelles de l'orgue ...

Le 1^{er} décembre, Monsieur Laurent PLET, facteur d'orgues, et son équipe se trouvaient dans l'église Saint Nicolas afin de procéder au démontage des tuyaux de l'instrument.

Certains seront transportés vers un atelier pour être lavés et restaurés. Les tuyaux de la façade seront repolis pour leur rendre leur éclat. Certains seront traités sur place.

Les autres travaux concernent : Buffets, Console, Sommiers, transmission, tirage des jeux, l'alimentation.

Si l'attente a pu paraître longue, il y a à cela plusieurs raisons :

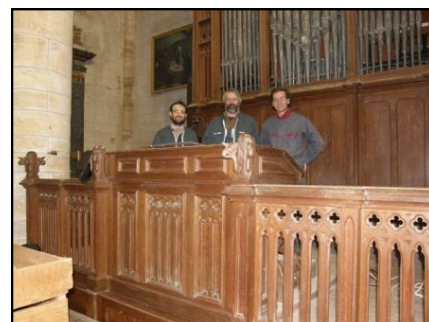
- La charge de travail du facteur d'orgues, qui est le plus proche de Cheminon, et le seul à avoir répondu favorablement à notre demande.

- La deuxième raison, et non la moindre, est qu'il nous fallait approcher les 10 000 € complémentaires au legs de Suzanne Thomas.

Ce n'est pas tout à fait réalisé, c'est pourquoi nous comptons encore sur votre générosité.

C'est aussi, pour le bureau l'occasion de remercier une nouvelle fois les 24 donateurs et les deux associations de Cheminon qui ont soutenu notre action.

Merci à eux !



Le **Club Saint-Nicolas**, rattaché à « L'Avenir », société sportive et culturelle, se réunit les mercredis suivants de 13h45 à 17h30 à la salle polyvalente de Cheminon :

Mois	Mercredis
Décembre 2014	3 - 17
Janvier 2015	7 - 21
Février 2015	4 - 18
Mars 2015	4 - 18
Avril 2015	1 - 15 - 29
Mai 2015	13 - 27
Juin 2015	10 - 24
Juillet 2015	8 - 22
Août 2015	5 - 19
Septembre 2015	2 - 16 - 30
Octobre 2015	14 - 28

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter son responsable, Mr Pierre PARISOT.

L'Association Sportive de Cheminon

remercie tous les habitants pour leur générosité mais surtout pour l'accueil qui a été réservé à leurs dirigeants lors de la vente des calendriers.

Nous en profitons pour vous adresser tous nos meilleurs vœux pour
cette nouvelle année 2015.



Mairie de Cheminon

Retrouvez-nous sur
Internet !
www.cheminon.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi,
vendredi et samedi
De 9h à 12h

Téléphone :
03 26 73 12 03
Messagerie :
mairie.cheminon@orange.f

Objets perdus / trouvés

Lors de la fête patronale, sous les halles, plusieurs objets ont été oubliés par leur propriétaire.

Un blouson, une veste de training et un gilet de femme les attendent à la mairie de Cheminon.

La secrétaire de mairie garde également dans son armoire d'autres objets oubliés : un parapluie, plusieurs trousseaux de clés (voiture et habitation) et un portable.

N'hésitez pas à les réclamer en mairie.

Etat civil

NAISSANCES

DIMITRI HUYET

De Franck HUYET et
Virginie STOKLOSA

Le 29 août 2014



MATHIS VEGAS

De Dany VEGAS et
Mélanie CABARTIER

Le 29 août 2014

CAMILLE DURDAN

De Romain DURDAN et
Flavie HENNEQUIN

Le 25 septembre 2014

CHIARA GAUER

De Franck GAUER et
Madeline DRAVIGNY

Le 17 octobre 2014

DECES

Yannick BOITTE,
le 3 septembre 2014

à l'âge de 40 ans

Yvonne POIRIER ,
le 6 octobre 2014

à l'âge de 96 ans



NOUVEAUX HABITANTS

Mr LESUEUR Stéphane

Et

Mme FRATINO Amandine

Domiciliés au 5bis Rue Haute

Depuis le 1er septembre 2014

Mme LENFANT Isabelle

Domiciliée au 28, rue Haute
au 1^{er} décembre 2014